



TRONÇAIS EN CHIFFRES

- Surface : 10 500 ha (12ème forêt domaniale de France en surface)
- 9800 ha en futaie régulière de chênes sessiles
- 600 ha de futaie régulière de pins
- 100 ha classés en réserve biologique intégrale
- 13 ha classés en réserve biologique dirigée (futaie Colbert)
- Région naturelle : Bocage bourbonnais
- Récolte annuelle de bois : 55 000 m3 en moyenne
- Environ 50 emplois directs (forestiers, ouvriers, bûcherons, débardeurs)

Retrouvez la forêt de Tronçais sur <http://www.onf.fr/enforet/tronçais>

Brame à Tronçais de nouvelles règles pour garder l'émotion intacte

Tronçais accueille chaque année de plus en plus d'amateurs lors de la saison du brame. Une zone privilégiée sur le massif de Vitray est depuis l'année dernière identifiée afin de préserver toute la magie de cet évènement annuel. Des mesures temporaires pour limiter la pénétration des automobiles sont également mises en place. Objectifs : le respect de l'animal et la sécurité de tous les usagers de la forêt.

Préserver une zone de calme pour les animaux

Tous les ans, à la même période, entre mi-septembre et mi-octobre, un râle profond résonne dans les forêts. Il s'agit du brame du cerf, qui marque la saison des amours pour cet animal.

Les cerfs tentent alors de s'intimider et chacun veut devenir un "mâle dominant" au sein d'une harde de biches, c'est-à-dire d'un groupe composée des femelles et de leurs faons. Une fois en place, le mâle dominant doit défendre sa suprématie que d'autres cerfs viennent lui contester, pour "couvrir" les biches. Aux provocations sonores succèdent parfois des combats impressionnants durant lesquels les bois des animaux s'entrechoquent.

Ce spectacle attire de plus en plus d'amateurs. La forêt domaniale de Tronçais reste une forêt ouverte au public ; mais victime de son succès, l'organisation de cette affluence est devenue nécessaire. La création d'une zone privilégiée, à l'instar des autres grandes forêts domaniales (Chambord, Rambouillet, ...) permet une découverte dans de meilleures conditions de sécurité et préserve la quiétude des animaux. Les 900 ha du massif de Vitray ont été choisis car c'est le canton forestier où le brame des cerfs prédomine.

